

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	40
Représentés	3
Absent	0

Votes	43
Liste T.PANETTA	33
Liste R.ALBERT	10
	0

Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2026

Le mardi 07 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mercredi 01 avril 2026, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.:

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRKA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUUDY, Monsieur Katiana RENE, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Monsieur Billy SOMSOUK, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté-e-s :

Madame Delphine ROQUES pouvoir à Madame Bénédicte HACHE
Madame Hacès SASU pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN
Madame Zahia TAZAMOUCTH pouvoir à Monsieur Robin ALBERT

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Bénédicte SALLAM LEMOINE

O B J E T

**FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.E.S
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE (CCAS)**

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.E.S AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend le Maire qui en est le Président et, en nombre égal, des membres élus au sein du Conseil Municipal, ainsi que des membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Suite aux élections municipales du 22 mars 2026, il appartient également au Conseil municipal de désigner à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les représentants de la ville au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Tonino PANETTA,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment l'article L. 123-6 précisant que le conseil municipal est compétent pour fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, ainsi que les articles R. 123-8, R. 123-10 relatifs au mode d'élection des représentant.e.s du Conseil Municipal,

Vu le Décret n° 2023-632 du 20 juillet 2023 portant diverses adaptations du Code de l'action sociale et des familles et du Code général des collectivités territoriales supprimant le nombre maximum d'élus au conseil d'administration du CCAS,

Considérant que suite aux élections municipales du 22 mars 2026, il y a lieu de définir le nombre de membres du Conseil d'Administration et d'élire et de nommer les administrateurs du CCAS pour la durée du mandat du Conseil municipal,

Considérant les deux listes déposées, il convient d'élire les membres du Conseil d'administration du CCAS à la proportionnelle au plus fort reste à bulletin secret,

liste 1 : Tonino PANETTA

liste 2 : Robin ALBERT

- 1- Stéphanie CHENU
- 2- Rachel COHEN
- 3- Julien BOURVEN
- 4- Nathalie LAZIC
- 5- Bénédicte HACHE
- 6- Frédéric DRUART

- 1- Zahia TAZAMOUCHT
- 2- Martine FOURNIAUD
- 3- Robin ALBERT
- 4- Matthieu BAUHAIN
- 5- Thierry BALIAS
- 6- Céline BEAURY

DELIBERE

ARTICLE 1 : Fixe à 12 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Choisy-le-Roi

- 6 membres élus en son sein par le Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20260409-DEL-26-038b-DE
Date de télétransmission : 09/04/2026
Date de réception préfecture : 09/04/2026

- 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social

ARTICLE 2 : Procède à la désignation de SIX représentant.e-s du Conseil municipal, pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Sont élu.e-s Membres du Conseil d'Administration du CCAS

- Stéphanie CHENU
- Rachel COHEN
- Julien BOURVEN
- Nathalie LAZIC
- Bénédicte HACHE
- Zahia TAZAMOUCTH

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisy-le-roi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 07 avril 2026

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA
Maire

Signé électroniquement par
Tonino PANETTA

Accusé de réception en préfecture
Le 8 avril 2026
094-219400223-20260409-DEL-26-038b-DE
Date de télétransmission : 09/04/2026
Date de réception préfecture : 09/04/2026

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20260409-DEL-26-038b-DE
Date de télétransmission : 09/04/2026
Date de réception préfecture : 09/04/2026